

RÉUNION DU 05 DÉCEMBRE 2012

sur les définitions de fonction de la future Convention Collective Cinéma.

Présents : les mêmes qu'à la précédente réunion.

Marie-Florence Roncayolo et **Marjorie Rouvidant** accompagnent la délégation CGT autour de Denis Gravouil, avec également deux directeurs de distribution artistique.

Ordre du jour : Suite de la réunion du 14 novembre sur les définitions de fonctions (cf. les CR des deux réunions précédentes).

Comme à la précédente réunion, la discussion s'engage autour du suivi de la définition de fonction de "Réalisateur". Le débat est toujours houleux de par les enjeux sous-jacents. Aucun accord sur les termes proposés. Une réunion spécifique entre producteurs et réalisateurs est prévue le 20 janvier.

La réunion se poursuit autour de la définition de "Scripte". Nous avons demandé la ré-étude de la définition en date du 14 novembre. A savoir :

Scripte film : "Collaborateur technique et artistique du réalisateur et du directeur de production . Pendant la préparation est chargé de pré-minuter le scénario et d'établir une continuité chronologique . En charge de la continuité du film, il veille à la mise en œuvre de celle-ci. Il établit, pour tout ce qui concerne le travail exécuté sur le plateau, les rapports journaliers, artistiques et administratifs destinés à la production, au montage et aux laboratoires".

Après une négociation calme et responsable, nous en sommes arrivés à la définition suivante :

"Collaborateur technique et artistique du réalisateur. Il fait le lien avec le directeur de production et le monteur, via notamment les rapports administratifs et artistiques. Pendant la préparation, est chargé de pré-minuter le scénario et d'établir une continuité chronologique. Responsable de la continuité, il veille à sa bonne mise en œuvre pendant le tournage."

Les arguments que nous avons avancés étant :

Dans la première phrase "Collaborateur technique et artistique du réalisateur et du directeur de production", il nous semble qu'il est difficile de mettre sur le même plan la collaboration que nous avons avec le réalisateur et celle que nous avons avec le directeur de production. En effet, nous faisons directement partie de l'équipe mise-en-scène, avec le réalisateur et l'assistant-réalisateur, et nous pensons que c'est cette réalité de notre fonction qui devrait ressortir clairement dans cette première phrase, soit : **"Collaborateur technique et artistique du réalisateur"**.

D'autre part, nous pensons que notre définition doit rendre réellement compte de notre responsabilité essentielle qui est d'**être en charge de la continuité**. (NB : la définition des assistants réalisateurs ne liste pas toutes les tâches qui leur reviennent mais insiste sur le type de lien qui les unit au réalisateur et aux autres départements).

Enfin, il ne nous paraît pas utile de développer le détail des rapports journaliers car dans ce domaine les choses évoluent très vite. Il serait dommage de proposer aujourd'hui une définition vouée à devenir très vite obsolète.

Pour exemple, le cas des rapports image qui d'une part ne se font plus en HD et d'autre part sont de plus en plus fréquemment pris en charge par l'équipe image, comme c'est le cas partout ailleurs dans le monde.

La définition à laquelle nous sommes arrivés est bien sûr un compromis, mais qui nous a semblé

acceptable.

La mention des rapports production est estimée essentielle par les producteurs et le SNTPCT par rapport aux assurances.

Notre définition est donc arrêtée en l'état.

Le débat se porte ensuite sur les "Auxiliaires de régie" (avec en toile de fond l'emploi d'auxiliaires uniquement à partir du moment où l'équipe est complète), sur les "Directeurs de distribution artistique" (qui ne sont pas d'accord avec le terme actuellement avancé de "Conseiller" à la distribution artistique), sur les "Assistants-monteurs" (intitulé préféré par les monteurs, qui revendiquent bien sûr la présence de leur premier assistant-monteur pendant toute la durée du montage, ce qui est rejeté par les producteurs).

Donc de nombreuses définitions sont encore sur la sellette. Même si la nôtre est arrêtée, il est extrêmement intéressant d'assister à ces débats. Il suffit de prendre contact avec nos syndicats qui sont tout à fait ouverts à notre présence.

Prochaine réunion sur les définitions de fonctions : VENDREDI 9 JANVIER 2009 9H30

NB : les réunions se poursuivent également sur la durée du travail :

Prochaine réunion sur la durée du travail : VENDREDI 19 DECEMBRE 10H

Contactez Marie-Florence si vous désirez y assister.